



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer**



Étude d'évaluation d'incidences Natura 2000

Coupes et abattages d'arbres dans les bois, forêts ou parcs situés sur le territoire de communes où l'établissement d'un plan local d'urbanisme a été prescrit, ainsi que dans tout espace boisé classé
(Item n°1 de l'arrêté du Préfet de région du 18 mai 2011)

Définition des travaux réalisés : sont concernés les travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager ou déclaration préalable mentionnés aux articles R 421-19 à R 421-23 du code de l'urbanisme, dont les coupes et abattages d'arbres dans les bois, forêts ou parcs situés sur le territoire de communes où l'établissement d'un plan local d'urbanisme a été prescrit, ainsi que dans tout espace boisé classé en application de l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, dès lors que leur réalisation est prévue en tout ou partie dans le périmètre d'un site Natura 2000.

IDENTITE DU DEMANDEUR :

Nom et prénom	
Adresse postale	
Téléphone	
Adresse électronique	

Précision sur le demandeur : propriétaire

exploitant (tout exploitant doit obtenir au préalable l'accord du propriétaire)

LOCALISATION DES TRAVAUX DE COUPE, ABATTAGE :

Commune	Section cadastrale	n° de parcelle	surface plantée (ha)	essence(s)

La ou les parcelles ont-elles déjà fait l'objet de travaux de coupe et/ou abattage (1) oui non

ELEMENTS REGLEMENTAIRES (1)

Site inscrit pour la préservation du paysage: oui non

Site classé pour la préservation du paysage: oui non

Attention : les travaux en sites inscrits sont soumis à déclaration préalable et les travaux en sites classés sont soumis à autorisation préalable.

Classement des arbres au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune :

* espace boisé classé (L130.1 Code de l'Urbanisme) oui non

* élément remarquable du paysage (L123.1.5 CU) oui non

Travaux annexes à la coupe/abattage :

- aménagement d'une voie forestière
- autres :

Date(s) ou périodes d'intervention (mois/année-période) :

(éviter les travaux en période de nidification entre le 15 mars et le 31 août)

Durée de l'intervention :

SITE(S) NATURA 2000 CONCERNE(S) :

		Directive (1)	
		Habitats Faune Flore	Oiseaux
Nom			
Nom			

Un contact a-t-il été pris par le pétitionnaire avec le chargé de mission du site (1) (3) : oui non

Objectif de conservation de ce(s) site(s) Natura 2000 : (1) et (2)

Habitat forestiers landes, tourbières... rivières et prairies humides
 autres : (préciser)

Espèces animales et végétales à préciser (plantes, oiseaux, chauve-souris, insectes...) :

PRECISIONS SUR LES ENJEUX NATURA 2000 LIES AU PROJET : (1) et (2)

OUI NON

- Présence d'habitats d'intérêt communautaire ou d'espèces d'intérêt communautaire sur la zone de travaux (parcelle(s) concernée(s) par les travaux, zone d'évolution des engins, aire de stockage des matériaux ...) ou sur les parcelles contiguës.
- Présence, à moins de 50 m de la zone des travaux, d'un secteur de nidification d'oiseaux pour la préservation desquels le site Natura 2000 a été désigné.
- Présence, à moins de 300 m de la zone des travaux, d'une zone sensible pour les oiseaux hivernants pour la préservation desquels le site Natura 2000 a été désigné.
- Présence, à moins de 50 m de la zone des travaux, d'un gîte à chauve-souris pour la préservation desquelles le site Natura 2000 a été désigné.

Si au moins UN « OUI » coché => vous devez apporter les compléments nécessaires afin d'évaluer l'incidence du projet sur les espèces et habitats pour lesquels ce site a été désigné, et préciser les modalités de suppression de ces incidences (voir pages suivantes).

Si AUCUN « OUI » coché => projet considéré sans incidence significative sur le(s) site(s) Natura 2000 cité(s) ci-dessus. L'évaluation d'incidence est terminée, datez et signez.

Fait à, le.....
Signature du demandeur:

JOINDRE :

Une carte de localisation du projet au 1/25 0000^e. Cette carte devra situer la ou les parcelles concernées par le projet par rapport au périmètre du site Natura 2000.

Un plan de localisation précis des travaux projetés sur fond de cartographie des habitats d'intérêt communautaire (2) sur lequel la zone d'évolution des engins sera également positionnée.

Un ou plusieurs schémas, plans présentant les travaux si nécessaires à la compréhension.

Le présent formulaire est à transmettre à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) d'Ille-et-Vilaine, par mail :

ddtm-natura2000@ille-et-vilaine.gouv.fr

ou par voie postale à :

DDTM 35 – Service Eau et Biodiversité

12 rue Maurice Fabre

CS 23 167

35031 RENNES Cedex

- (1) cocher la case concernée
- (2) les données relatives à Natura 2000 (fond cartographique, données faune et flore...) figurent sur les sites http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map ou sont à demander à l'opérateur du site Natura 2000 concerné (voir note ci-dessous)
- (3) coordonnées des opérateurs N2000 sur la page dédiée du site Internet de la DREAL : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/documentations-et-contacts-a2545.html>

SUITE DE L'ETUDE D'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

si au moins un OUI a été coché dans le questionnaire précédent relatif aux enjeux Natura 2000 liés au projet

Mesures permettant de supprimer les incidences sur les habitats ou espèces pour la conservation desquels le site Natura 2000 a été désigné : (ex. : mise en défens de zones sensibles, période de travaux, matériel ou technique employés, maîtrise des matières en suspension lors des travaux, sensibilisation des entreprises...).

Pour faciliter la compréhension des mesures proposées, tout document détaillant les mesures ainsi que des plans et schémas peuvent être annexés au présent formulaire.

Je m'engage à respecter l'intégralité de ces mesures.

Fait à

Le

Signature du demandeur :